

DELIBERATION
*Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse*

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

10 novembre 2023

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/11 N°11

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1
BP 2023 budget annexe

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT, P.HENRY

Était excusés :

Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération du 14 avril 2023 adoptant le BP 2023 du budget annexe,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'apporter les modifications suivantes :

Budget M4

	Désignation	Sens	Chapitre	Section	Modification à apporter
1	675 « Valeurs comptables des immobilisations cédées »	Dépense	042	fonctionnement	+ 359 239.47 €
2	261 « Titres de participations »	Recette	040	investissement	+ 359 239.47 €
3	775 « Produits des cessions d'immobilisation »	Recette	77	fonctionnement	+ 440 043.60 €
4	261 « Participations et créances rattachées à des participations »	Recette	26	Investissement	- 440 043.60 €
5	658 « Charges diverses de la gestion courante »	Dépense	65	fonctionnement	+ 1000.00 €

Les nouveaux montant au BP suite à la décision modificative seraient donc les suivants :

	Désignation	Sens	Chapitre	Section	Nouveau montant au BP
1	675 « Valeurs comptables des immobilisations cédées »	Dépense	042	fonctionnement	+ 359 239.47 €
2	261 « Titres de participations »	Recette	040	investissement	+ 359 239.47 €
3	775 « Produits des cessions d'immobilisation »	Recette	77	fonctionnement	+ 440 043.60 €
4	261 « Participations et créances rattachées à des participations »	Recette	26	Investissement	
5	658 « Charges diverses de la gestion courante »	Dépense	65	fonctionnement	

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023

Application: 0000 EJGpafte.com

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande au Tribunal Administratif de Nancy, 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-055-200046647-20231121-2023_11_11-